

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n°66 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la sécurisation des berges de la Promenthouse.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances composée de :

M. Samuel Freuler 1er membre
M. Georges Grandjean, rapporteur
M. Eric Dällenbach
Mme Isabelle Wegmann
Mme Angelita Galvez
M. David Biemmi
Mme Iulica Gorgoni
M. Rasul Mawjee
M. Jérôme Frachebourg

s'est réunie les 13 et 27 janvier, ainsi que le 6 février.
Le 13 janvier, David Biemmi est excusé.

Remerciements

Nous remercions M. Gilles Davoine et M. Julien Ménorey, présents à la séance du 27 janvier, pour les précisions apportées aux réponses écrites du chef du service Infrastructures et Environnement.

Préambule

Les lois et règlements fédéraux et cantonaux prévoient que l'entretien des berges des rivières incombe aux communes riveraines. La volonté de laisser à la nature davantage d'espace en laissant divaguer certains tronçons des rivières afin améliorer la biodiversité n'est, dans le cas présent, pas un élément susceptible de modifier cette obligation. Une étude sur l'emprise des couloirs de divagation, mandatée par la DGE-Eau à des bureaux spécialisés, est prévue pour l'été 2020.

Informations

Nous avons pu constater que certains tronçons des berges nécessitent des travaux d'entretien. Certes, ils ne sont pas absolument urgents. Mais l'eau continuant inlassablement son œuvre, le travail de déstabilisation va rapidement s'aggraver en cas de fortes crues et entraîner des frais de corrections beaucoup plus importants.

Répartition des coûts entre Gland et Prangins : chaque commune traite de façon indépendante le renforcement de ses berges. De ce fait aucune clé de répartition n'est établie. Cependant, un partenariat d'étude concernant le site 3 « mur localisé vers le Golf Club » a été mis en place. Si la même entreprise est choisie par les deux communes, une clé de répartition des coûts, selon métrés, sera faite. L'entreprise aura deux contrats distincts avec les deux communes. Il faut savoir que Prangins a déjà mandaté l'entreprise sans attendre que Gland ne lance son appel d'offres.

Corridor biologique Lac – Pied du Jura : dans le cadre des travaux prévus par le préavis, nous ne pouvons compter sur d'éventuelles subventions qui proviendraient du « contrat corridor » car les mesures préconisées par ce contrat visent la revitalisation du cours d'eau et la suppression de seuils verticaux infranchissables par la faune. Le préavis 66, quant à lui, prévoit uniquement des mesures d'entretien des renforcements existants.

Participation cantonale aux coûts : le Canton prend en charge jusqu'à 61 % des coûts. La Municipalité sollicite l'autorisation d'emprunter un montant couvrant l'entier du montant investi, soit CHF 550'000.-, dont la charge financière au taux actuel de 1 % se montera annuellement à CHF 5'500.-. A ce montant, il faut ajouter l'amortissement de cette dépense sur 30 ans pour un montant de CHF 18'333.-.

La contribution cantonale diminuera de 61 % les charges mentionnées ci-dessus.

Conclusions

Après délibérations, la Commission des finances estime :

- que les travaux d'entretien des berges de la Promenthouse, tels que décrits dans le présent préavis, sont justifiés et correspondent aux besoins. En les reportant, la situation peut s'aggraver rapidement et engendrer des coûts plus importants.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 66, soit:

- d'accorder un crédit de CHF 550'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 550'000.-

Pour la Commission des finances :

Samuel Freuler
1er membre,

Georges Grandjean
Rapporteur

Angelita Galvez
Membre

Iulica Gorgoni
Membre

Isabelle Wegmann
Membre

Eric Dällenbach
Membre

Rasul Mawjee
Membre

David Biemmi
Membre

Jérôme Frachebourg
Membre